

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 08589

Numéro SIREN : 844 864 389

Nom ou dénomination : The TechCare Company

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/027995

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

Date : 01/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/027995**
n° de gestion : **2018B08589**
n° SIREN : **844 864 389 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 01/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

The TechCare Company
18 Rue Édouard Rochet 69008 LYON

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

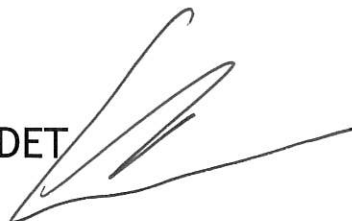
Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



THE TECHCARE COMPANY
Société par actions simplifiée au capital de 11 001 000 €
Siège social à LYON (69008), 18 rue Edouard Rochet
844 864 389 RCS LYON

Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019
(Actif, Passif, Compte de résultats et Annexes)

Pour Copie certifiée conforme
La Présidente
Sham
Représentée par Dominique GODET



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS THE TECHCARE COMPANY			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12.00		
Adresse de l'entreprise 18 Rue EDOUARD ROCHET 69008 LYON			Durée de l'exercice précédent* 		
Numéro SIRET* 8 4 4 8 6 4 3 8 9 0 0 0 1 1			Néant ☐ *		
			Exercice N clos le, 31122019	N-1 31122018	
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	16473874.35
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	4 541 326.07
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK	21015200.42	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	17 870.00
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	66 849.30
Disponibilités		CF	CG	85 568.58	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI		
TOTAL (III)		CJ	CK	170 287.88	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	21 185 488.30	1 000.00
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS THE TECHCARE COMPANY</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 11 001 000.00)			DA	11 001 000.00	1 000.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(26 712.35)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	10974287.65	1 000.00
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	107 833.25	
	Dettes fiscales et sociales			DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	10 103 367.40	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	10211200.65		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	21 185 488.30	1 000.00	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	10211200.65	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS THE TECHCARE COMPANY							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
Variation de stock (marchandises)*					FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	90 194.54		
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX			
Salaires et traitements*					FY			
Charges sociales (10)					FZ			
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA		
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
Autres charges (12)					GE	(.29)		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	90 194.25		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(90 194.25)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	66 849.30	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	66 849.30	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 367.40	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 367.40	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	63 481.90		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(26 712.35)		

Désignation de l'entreprise SAS THE TECHCARE COMPANY

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1																
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA																		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB																		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC																		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD																		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE																		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF																		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG																		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH																		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI																		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ																		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK																		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	66 849.30																	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	93 561.65																	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(26 712.35)																	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG																		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ																		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH																		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ																		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK																		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX																		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC																		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD																		
	(9) Dont transferts de charges	A1																		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2																		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5																			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3																		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4																		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9																			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7																			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8																			
	(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels										
	Exercice N																			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs											
Exercice N																				
Charges antérieures	Produits antérieurs																			

> ANNEXES AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La société a été constituée le 26 Décembre 2018

I – Informations sur le choix des méthodes utilisées

1. Principes et modes d'évaluation retenus

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendances des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2017-01 du 5 mai 2017 modifiant l'annexe du règlement ANC n° 2014-03 du 15 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général.

1.1. Postes du bilan

•

1.1.1. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur historique.



1.1.2. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et évaluées au dernier cours connu ou à la dernière valeur liquidative pour les OPCVM.

Une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur historique.

1.1.3. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

2. Faits marquants de l'exercice 2019

Il a été décidé par l'associé unique le 13 septembre 2019 le changement de dénomination sociale « SHAM Consulting » en « The Techcare company ».

The Techcare company fait partie, depuis le 1er janvier 2019, du groupe d'intégration fiscale constitué par SHAM en application des articles 223 A et suivants du CGI.

3. Evénements postérieurs à la clôture

Conformément aux dispositions l'article L.232-1 II du Code de Commerce, nous identifions la pandémie du Coronavirus « Covid-2019 » comme un événement intervenu depuis la clôture.

En effet, la pandémie du coronavirus se propage dans le monde entier depuis janvier 2020.

Sham et ses filiales se sont rapidement organisées afin d'assurer la continuité de leurs activités tout en préservant la sécurité des salariés. Il s'agit d'un événement postérieur à la clôture n'ayant pas d'impact sur les comptes au 31 décembre 2019

4. Entreprise Consolidante

SHAM - 18 rue Edouard Rochet 69372 LYON Cedex 08 et le numéro SIRET : 779 860 881 00043



II - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET HORS BILAN

1. Immobilisations incorporelles

Néant

2. Immobilisations financières

Nature de l'actif	Valeur brute au 31/12/2018	Entrées	Sorties	Ecart conversion /réévaluation	Valeur brute au 31/12/2019
Titres de participation		21 015			21 015
Prêts					
Autres titres immobilisés					
Total Immobilisations financières		21 015			21 015

Nature de l'actif	Dépréciation cumulée au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Dépréciation cumulée au 31/12/2019	Valeur nette au 31/12/2019
Titres de participation					21 015
Prêts					
Autres titres immobilisés					
Total Immobilisations financières					21 015

3. Filiales et participations

Néant

4. Créances

En k€	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés			
Avances et acomptes versés			
Créances fiscales et sociales	18		
Autres créances			
Total Créances	18		



5. Capitaux propres

En k€	01/01/2019	Affectation du résultat	Autres mouvements	Résultat de l'exercice 2019	31/12/2019
Capital social	1		11 000		11 001
Réserve légale					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice				-27	-27
Total Capitaux propres	1		11 000	-27	10 974

Catégories de Titres	Nombre	Valeur Nominale
1- Action ou parts sociales composant le capital social au début d'exercice	1 000	1
2- Action ou parts sociales émises pendant l'exercice	11 000 000	1
3- Action ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4- Action ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	11 001 000	1

6. Dettes

En k€	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Emprunt			
Avances et acomptes reçus	10 103		
Dettes fournisseurs et compte rattachés	108		
Dettes fiscales et sociales			
Autres dettes			
Total Dettes	10 211		



III - NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

1. Chiffre d'Affaires

Néant

2. Charges d'exploitations

En k€	2019	2018
Charges externes		
<i>Fournitures</i>		
<i>Prestations de Service</i>		
<i>Locations</i>		
<i>Charges locatives</i>		
<i>Entretien et réparations</i>		
<i>Assurances</i>		
<i>Divers</i>		
Autres charges externes	90	
<i>Personnel intérimaire</i>		
<i>Honoraires</i>	89	
<i>Publicité</i>		
<i>Déplacements et réceptions</i>		
<i>Frais postaux</i>		
<i>Services bancaires</i>	1	
<i>Autres cotisations</i>		
Impôts et taxes		
<i>Impôts et Taxes divers</i>		
<i>Impôt forfaitaire annuel</i>		
<i>Contribution sociale de solidarité</i>		
Charges de personnel		
<i>Rémunérations</i>		
<i>Charges Sociales</i>		
<i>Autres charges de personnel</i>		
Autres charges de gestion courante	0	
Amortissements et provisions		
<i>Amortissements</i>		
<i>Provisions</i>		
Total Charges d'exploitation	90	

3. Les Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 5 K€ pour l'année 2019.



4. Résultat financier

En k€	Revenus et frais financiers concernant les placements des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers			
Revenus des autres placements et profits provenant de la réalisation des placements		67	67
Total des revenus des placements		67	67
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)		3	3
Autres charges des placements			
Total des charges des placements		3	3



THE TECHCARE COMPANY

Société par actions simplifiée au capital de 11 001 000 €
Siège social à LYON (69008), 18 rue Edouard Rochet
844 864 389 RCS LYON

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOUmise PAR LA PRESIDENTE
A L'ASSOCIEE UNIQUE LORS DE LA REUNION
DU 2 JUIN 2020
ET VOTEE PAR CELLE-CI SANS MODIFICATION**

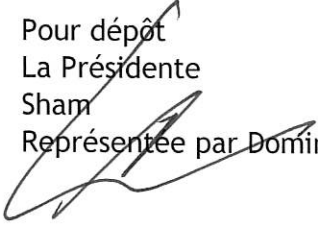
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique approuve la proposition du Président et décide d'imputer la perte de 26 712,35 euros en totalité au compte « report à nouveau » dont le solde est ainsi porté à - 26 712,35 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

Pour dépôt
La Présidente
Sham
Représentée par Dominique GODET



**THE TECHCARE COMPANY
(EX SHAM CONSULTING)**

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS

SIEGE SOCIAL : LE PREMIUM - 131, BOULEVARD STALINGRAD - 1391324 VILLEURBANNE
CEDEX

TEL : +33 (0) 4 213 84 52 52 - FAX : +33 (0) 4 213 84 52 59

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE
LYON ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CAPITAL DE 5 986 008 EUROS - RCS B 351 497 649

THE TECHCARE COMPANY (EX SHAM CONSULTING)

Société par actions simplifiée au capital de 11 001 000 €

Siège social : 18 rue Edouard Rochet 69008 LYON

R.C.S : LYON 844 864 389

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé unique de la société THE TECHCARE COMPANY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société THE TECHCARE COMPANY (EX SHAM CONSULTING) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 21 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les

appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation et dépréciation des titres de participation

L'essentiel de l'actif de votre société est constitué de titres de participation comptabilisés à leur coût d'achat. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Nos travaux ont consisté principalement à vérifier les données et hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur d'inventaire des titres de participation et à vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 21 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une

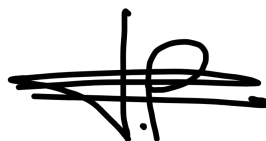
fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 19 mai 2020

Le commissaire aux comptes

M A Z A R S



Nicolas Dusson

01. Etats Financiers au 31 décembre 2019

> COMPTE DE RESULTAT

En k€	Notes	Opérations 2019	Opérations 2018
Chiffres d'Affaires			
<i>Production vendue</i>			
Subvention d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions			
Transfert de charges			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation	III-1		
Autres achats et charges externes		90	
Impôts et taxes			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges		0	
Total des charges d'exploitation	III-2	90	
Résultat d'exploitation		-90	
Produits financiers		67	
Charges financières		3	
Résultat financier		63	
Résultat courant avant impôt		-27	
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Résultat avant impôt		-27	
Impôt sur les bénéfices	III-3		
Résultat net		-27	



> BILAN

Actif

En k€	Notes	2019	2018
Immobilisations incorporelles	II-1		
Immobilisations corporelles			
<i>Terrains et constructions</i>			
<i>Installations, matériel, outillage</i>			
<i>Autres immobilisations corporelles</i>			
Immobilisations financières	II-2	21 015	
<i>Participations</i>		21 015	
<i>Prêts</i>			
<i>Autres immobilisations financières</i>			
Stocks et en-cours			
Créances	II-3	18	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>			
<i>Avances et acomptes versés</i>			
<i>Créances fiscales et sociales</i>		18	
<i>Autres créances</i>			
Divers		86	
<i>Valeurs mobilières de placements</i>	II-4		
<i>Disponibilités</i>		86	
Comptes de régularisation - actif		67	
<i>Intérêts courus s/obligations</i>		67	
Total Actif		21 185	



Passif

En k€	Notes	2019	2018
Capitaux propres	II-5	10 974	
<i>Capital social</i>		11 001	
<i>Reserve légale</i>			
<i>Autres réserves</i>			
<i>Report à nouveau</i>			
<i>Résultat de l'exercice</i>		-27	
Provisions pour risques et charges		0	
<i>Provisions pour risques</i>			
<i>Provisions pour charges</i>			
Dettes	II-6	10 211	
<i>Emprunts</i>			
<i>Dettes envers des établissements de crédit</i>			
<i>Avances et acomptes reçus</i>		10 103	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>		108	
<i>Dettes fiscales et sociales</i>			
<i>Autres dettes</i>			
Comptes de régularisation - passif			
<i>Produits constatés d'avance</i>			
Total Passif		21 185	

> ANNEXES AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La société a été constituée le 26 Décembre 2018.

I – Informations sur le choix des méthodes utilisées

1. Principes et modes d'évaluation retenus

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendances des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2017-01 du 5 mai 2017 modifiant l'annexe du règlement ANC n° 2014-03 du 15 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général.

1.1. Postes du bilan

•

1.1.1. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur historique.



1.1.2. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et évaluées au dernier cours connu ou à la dernière valeur liquidative pour les OPCVM.

Une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur historique.

1.1.3. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

2. Faits marquants de l'exercice 2019

Il a été décidé par l'associé unique le 13 septembre 2019 le changement de dénomination sociale « SHAM Consulting » en « The Techcare company ».

The Techcare company fait partie, depuis le 1er janvier 2019, du groupe d'intégration fiscale constitué par SHAM en application des articles 223 A et suivants du CGI.

3. Evénements postérieurs à la clôture

Conformément aux dispositions l'article L.232-1 II du Code de Commerce, nous identifions la pandémie du Coronavirus « Covid-2019 » comme un évènement intervenu depuis la clôture.

En effet, la pandémie du coronavirus se propage dans le monde entier depuis janvier 2020.

Sham et ses filiales se sont rapidement organisées afin d'assurer la continuité de leurs activités tout en préservant la sécurité des salariés. Il s'agit d'un événement postérieur à la clôture n'ayant pas d'impact sur les comptes au 31 décembre 2019

4. Entreprise Consolidante

SHAM : 18 rue Edouard Rochet 69372 LYON Cedex 08 et le numéro SIRET : 779 860 881 00043



II - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET HORS BILAN

1. Immobilisations incorporelles

Néant

2. Immobilisations financières

Nature de l'actif	Valeur brute au 31/12/2018	Entrées	Sorties	Ecart conversion /réévaluation	Valeur brute au 31/12/2019
Titres de participation		21 015			21 015
Prêts					
Autres titres immobilisés					
Total Immobilisations financières		21 015			21 015

Nature de l'actif	Dépréciation cumulée au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Dépréciation cumulée au 31/12/2019	Valeur nette au 31/12/2019
Titres de participation					21 015
Prêts					
Autres titres immobilisés					
Total Immobilisations financières					21 015

3. Filiales et participations

Néant

4. Créances

En k€	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Créances clients et comptes rattachés			
Avances et acomptes versés			
Créances fiscales et sociales	18		
Autres créances			
Total Créances	18		



5. Capitaux propres

En k€	01/01/2019	Affectation du résultat	Autres mouvements	Résultat de l'exercice 2019	31/12/2019
Capital social	1		11 000		11 001
Réserve légale					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice				-27	-27
Total Capitaux propres	1		11 000	-27	10 974

Catégories de Titres	Nombre	Valeur Nominale
1- Action ou parts sociales composant le capital social au début d'exercice	1 000	1
2- Action ou parts sociales émises pendant l'exercice	11 000 000	1
3- Action ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4- Action ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	11 001 000	1

6. Dettes

En k€	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Emprunt			
Avances et acomptes reçus	10 103		
Dettes fournisseurs et compte rattachés	108		
Dettes fiscales et sociales			
Autres dettes			
Total Dettes	10 211		



III - NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

1. Chiffre d'Affaires

Néant

2. Charges d'exploitations

En k€	2019	2018
Charges externes		
Fournitures		
Prestations de Service		
Locations		
Charges locatives		
Entretien et réparations		
Assurances		
Divers		
Autres charges externes	90	
Personnel intérimaire		
Honoraires	89	
Publicité		
Déplacements et réceptions		
Frais postaux		
Services bancaires	1	
Autres cotisations		
Impôts et taxes		
<i>Impôts et Taxes divers</i>		
Impôt forfaitaire annuel		
Contribution sociale de solidarité		
Charges de personnel		
Rémunérations		
Charges Sociales		
Autres charges de personnel		
Autres charges de gestion courante	0	
Amortissements et provisions		
Amortissements		
Provisions		
Total Charges d'exploitation	90	

3. Les Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 5 K€ pour l'année 2019.



4. Résultat financier

En k€	Revenus et frais financiers concernant les placements des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers			
Revenus des autres placements et profits provenant de la réalisation des placements		67	67
Total des revenus des placements		67	67
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)		3	3
Autres charges des placements			
Total des charges des placements		3	3

